

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

-

Budget 2026

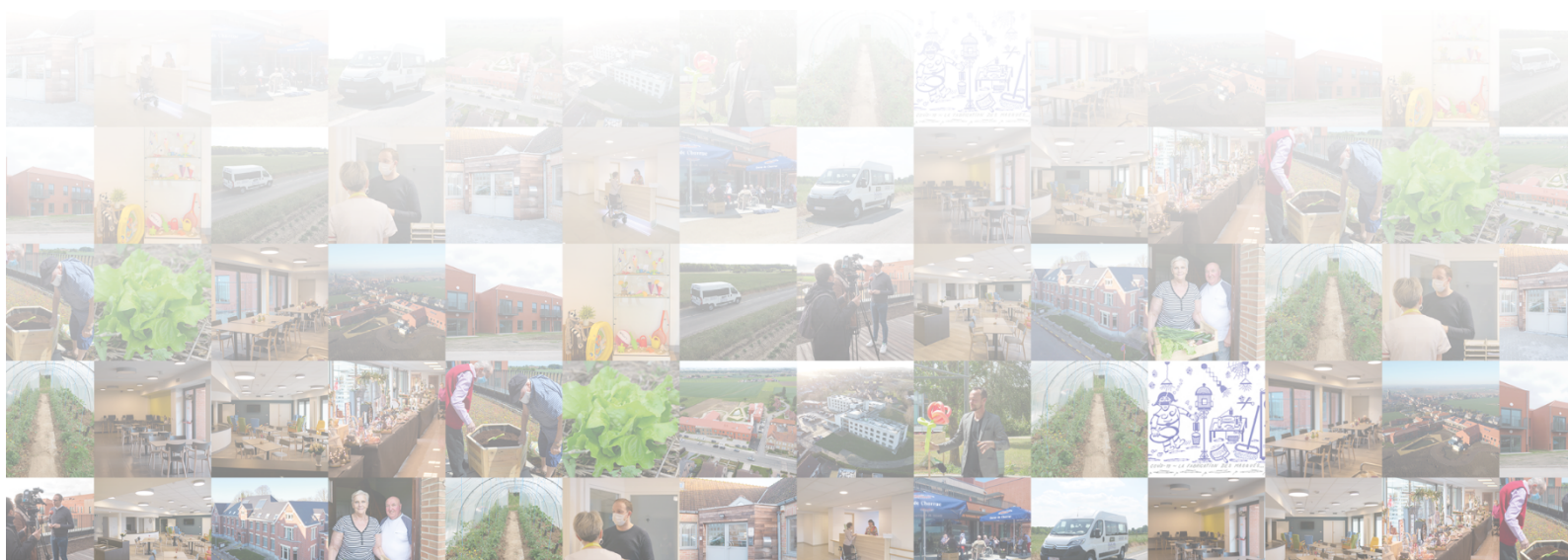


Table des matières

I.	LE CPAS	5
A.	ORGANES DE GESTION	5
	Le Conseil de l'Action Sociale	5
	Le Bureau Permanent (BP)	5
	Composition.....	5
	Comité Directeur (CODIR)	6
B.	OUTILS DE GESTION.....	6
	Déclaration de politique sociale (DPS) et le Programme Stratégique Transversal (PST)	6
II.	LE BUDGET.....	7
	Budget Ordinaire et Extraordinaire	7
	Caractéristiques du Budget	7
	La note de politique générale.....	8
A.	GARANTIR UN SERVICE DE QUALITE ET DE PROXIMITE.....	9
	1) Une identité forte	9
	2) Une meilleure information à la population	9
	3) Maintien des permanences décentralisées et d'aide juridique.....	9
	4) Nouvelle destination pour l'ancien Home Sacré Cœur : Maison des Solidarités.....	10
	5) Egalité des chances	12
	6) Réforme allocations chômage	12
	7) Un logement de qualité	14
	8) Gouvernance & Garantie de l'autonomie	15
	9) Développer une démarche qualité au sein de nos services	16
B.	INVESTIR POUR UNE VIE DIGNE A CHAQUE AGE DE LA VIE.....	17
	1) Un espace d'accueil pour les enfants	17
	2) Soutien tout au long de la vie	17
	3) Elargir l'offre de services entre le domicile et l'entrée en maison de repos 19	
	4) Le taxi social	19
	5) Maintenir un haut niveau d'exigence dans nos maisons de repos.....	20
	6) Nouvelle organisation en maison de repos	21
	7) Rompre l'isolement social	23
	a) L'Atelier Pro	23
	b) L'Atelier Pop.....	23
	c) L' Atelier Smile.....	24
	d) L'Atelier Miriam.....	25

8)	Aide Alimentaire	25
C.	PLACER LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE NOTRE ACTION.....	28
1)	Tri et 0 déchets	28
2)	Améliorer la performance énergétique et favoriser la biodiversité	30
3)	Sensibiliser la population et lutter contre la précarité énergétique	31
4)	Allier développement durable et formation	32
D.	FAVORISER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET VALORISER LES TALENTS	33
1)	Expérience collaborateur renforcé	33
2)	Modernisation et informatisation des services.....	33
3)	Esprit d'entreprise et impact social.....	34
4)	Lieu de travail convivial et adapté.....	34
5)	Accompagnement personnalisé.....	34
6)	Prévention & Bien-être au travail	35
E.	MAINTENIR UNE INTERVENTION COMMUNALE RAISONNABLE	37
	Gestion saine des finances	37
	Intervention communale raisonnable	37
	Synergies.....	38
III.	CONCLUSION	39

I. LE CPAS

A. ORGANES DE GESTION

Le Conseil de l'Action Sociale

Le CPAS est dirigé par le Conseil de l'Action Sociale dont les membres sont élus directement par les électeurs en même temps que les élections communales pour une durée de 6 ans.

Il délibère collégalement des problèmes concernant le CPAS et de toutes les décisions à prendre. Il se réunit au moins 1 fois par mois sur convocation du Président.

Le Bureau Permanent (BP)

Les membres sont élus directement. Le Bureau Permanent s'occupe des affaires courantes et se réunit en principe 1 fois par semaine. Il joue le rôle de Comité Spécial de l'Aide Sociale, il décide donc des aides sociales diverses à apporter sur base des enquêtes sociales. La règle du consensus y est applicable. Les membres du BP sont également Conseillers de l'Action Sociale.

Composition

Nom/Prénom	Statut	Groupe politique
HALLEZ Frédéric	Président	Horizon
MILLEVILLE Christine	Membre du BP	Action
HEYTE-STAMPER Carine	Membre du BP	Action
GOBEYN André	Membre du BP	Tripartite Ensemble, Ecolo, MCI
MONTAINE Bertrand	Conseiller	Action
SIX Frédéric	Conseiller	Action
VANDAMME Sébastien	Conseiller	Action
DEMEERSSEMAN Sylvie	Conseillère	Horizon
VANTORRE Christine	Conseillère	Horizon
CLAEYS Cindy	Conseillère	Tripartite Ensemble, Ecolo, MCI
GUILBERT Ghislain	Conseiller	Tripartite Ensemble, Ecolo, MCI

La Bourgmestre peut assister aux séances du Conseil de l'Action Sociale, avec voix consultative.

Comité Directeur (CODIR)

L'article 42 paragraphe 3 de la loi organique des CPAS prévoit que :

« Un Comité de direction est instauré au sein de chaque CPAS. Il est composé du directeur général, du directeur financier et des membres du personnel que le directeur général choisit parmi ceux qui remplissent des fonctions liées à la qualité de responsable de service par l'organigramme visé au §2 »

Chaque membre du Comité de direction doit avoir une vue transversale des activités et des services du CPAS et doit également assurer un comportement et un état d'esprit en phase avec les valeurs définies, être proactif et positif, être fédérateur et modérateur, être un vecteur de communication, respecter les règles de confidentialité définies, ...

La composition du Comité de direction a été arrêtée par le Bureau Permanent du 27 décembre 2021 :

- Madame Myriam DEBRUYNE, Directrice générale, Présidente ;
- Madame Camille DE DEURWAERDER, Directrice financière ;
- Les différents responsables de départements tels que repris dans l'organigramme du CPAS (action sociale, RH, finances, services généraux, restauration, MR/MRS) ;
- La responsable qualité et le responsable du développement RH ;
- Le chargé de communication.

B. OUTILS DE GESTION

Déclaration de politique sociale (DPS) et le Programme Stratégique Transversal (PST)

Le décret du 19 juillet 2018 a intégré le PST dans la loi organique des CPAS.

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel, inspiré de la DPS, reprenant la stratégie afin d'atteindre les objectifs stratégiques. Elle se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le PST repose sur une collaboration entre le Conseil de l'action sociale et l'administration, notamment le CODIR.

La DPS relative à la nouvelle législature 2025-2030 a été présentée au Conseil de l'Action sociale du 11 février 2025.

Le CODIR a été mandaté pour rédiger le PST. Plusieurs réunions de travail ont été organisées, le PST est en cours de finalisation pour être présenté au Conseil.

II. LE BUDGET

Budget Ordinaire et Extraordinaire

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui traduit en chiffres la vie courante du CPAS (service ordinaire) et la volonté politique de la majorité en place en matière d'investissements (service extraordinaire).

Le budget du CPAS comprend l'estimation précise de toutes les recettes et de toutes les dépenses susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier. Dans le cycle comptable, le budget constitue le document financier initial et revêt donc à cet égard une importance particulière dans la vie du CPAS.

Pour 2026, le montant du Budget Ordinaire s'élève à 22.989.087,55 euros et celui du Budget Extraordinaire à 796.500,00 euros.

Caractéristiques du Budget

C'est un acte d'autorisation (base légale) : il accorde au CPAS l'autorisation de percevoir des recettes ou de procéder à des engagements de dépenses. L'approbation d'un crédit budgétaire ne dégage toutefois pas les autorités du CPAS de l'application des diverses législations et réglementations applicables à l'opération recouverte par ce crédit. Par exemple, en matière de marchés publics, la présence d'un article budgétaire de dépenses autorise la conclusion effective du marché mais n'exonère pas l'autorité compétente du respect de l'ensemble des étapes imposées par la réglementation sur les marchés publics.

C'est un acte prévisionnel à portée économique (gestion financière): le budget estime et définit à l'avance des montants de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir, montants évalués au plus juste. De ce fait, il est un outil de gestion.

C'est un acte politique : le budget constitue une traduction, en termes financiers, des conceptions politiques de ses auteurs et est approuvé, in fine, par un corps élu démocratiquement ; il constitue la matérialisation d'un objectif de politique sociale décidé par le Conseil de l'action sociale, le reflet des choix politiques tant au niveau des dépenses (que veut-on faire ?) qu'au niveau des recettes (comment va-t-on financer les dépenses ?).

C'est un acte juridique du CPAS, pleinement exécutoire dès qu'il a été approuvé par l'autorité de tutelle ; il a donc « force de loi » pour le CPAS.

La note de politique générale

La note politique du CPAS traduit l'action politique telle qu'elle sera portée par le CPAS dans le courant d'une année.

Elle répond à l'article 88 de la Loi organique des CPAS qui prévoit qu'une note de politique générale est jointe au budget du CPAS présentée au Conseil de l'Action Sociale. Cette note est commentée par le Président lors du Conseil Communal à l'ordre du jour duquel est inscrit l'approbation du budget du CPAS.

Vous découvrirez donc dans les prochaines pages les réalisations, actions, projets prévus en 2026 avec les fonds alloués au Budget 2026.



A. GARANTIR UN SERVICE DE QUALITE ET DE PROXIMITE

1) Une identité forte

Une identité forte doit permettre à la population de connaître le CPAS de Comines-Warneton, de se reconnaître dans sa mission et ses actions, de le soutenir dans les moments de crise, de se féliciter de ses réussites, de vouloir participer à son essor, de vouloir y travailler.

2) Une meilleure information à la population

A travers notre site Internet, notre page Facebook, les flyers présents dans les différents points de contact de l'entité, nos encarts dans des journaux publicitaires locaux ou nos dépliants distribués en toute boîte, nous veillons à ce que chacun puisse accéder aisément à l'information et puisse rapidement entrer en contact avec nos services.

3) Maintien des permanences décentralisées et d'aide juridique.

Le CPAS dispose d'un centre administratif et social à Comines qui accueille en son sein des permanences sociales. Il dispose également de lieux d'accueil décentralisés pour permettre à l'ensemble de la population d'accéder à ces permanences sociales : Site Imperkraft à Warneton et Maison de Village au Bizet.

En 2026, la permanence du Bizet regagnera le village de Ploegsteert comme initialement, elle intégrera la Maison des Solidarités (réhabilitation de l'ancienne Maison de Repos Sacré Cœur).

La permanence d'aide juridique existe depuis le 13 septembre 2007.

Cette permanence, gratuite et **accessible à tous**, se tient chaque 2ème jeudi du mois et propose :

- Une aide de première ligne accordée sous la forme de renseignements pratiques, d'informations juridiques, d'un 1er avis juridique ou d'un renvoi vers une institution spécialisée ;
- Une aide juridique de deuxième ligne destinée aux personnes se trouvant dans les conditions familiales et financières déterminées peuvent obtenir la désignation d'un avocat (à moindre frais) pour les assister dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative.

4) Nouvelle destination pour l'ancien Home Sacré Cœur : Maison des Solidarités

En 2022, l'avant-projet a été réalisé

Nous avons introduit des demandes de subsides pour lesquelles nous avons obtenu :

Rénovation énergétique : 699 200 €

UREBA exceptionnel 2022 vague 1 : 258 906,76 €

L'année 2023 avait pu se résumer à de nombreuses démarches fastidieuses dans le but d'obtenir le permis d'urbanisme suite à la volonté du Collège Echevinal de modifier le projet précédemment accepté.

L'année 2024 se profilait comme un véritable défi pour atteindre les échéances fixées dans le cadre de l'obtention des subsides régionaux et européens. Après avoir obtenu le permis d'urbanisme, le marché public de travaux a été lancé. Le Conseil de l'Action Sociale, en séance du 10 septembre 2024, a attribué le lot 1 – Gros œuvre fermé, parachèvements, techniques spéciales – à la société TRADECO BELGIUM de Mouscron pour un montant de 4 045 868,39 € TVAC.

Les travaux ont débuté en janvier 2025. Le gros-œuvre se terminera fin 2025. Début 2026, nous relancerons le lot 2 – Abords, qui n'avait pas obtenu d'offre. Nous pourrons alors enchaîner les travaux dès que le chantier du bâtiment (Lot 1) le permettra.

Pour rappel, cette maison regroupera des **bureaux** qui permettront d'organiser des **permanences sociales décentralisées** (Revenu d'Intégration, Aides Sociales, ...). Nous y installerons également **un guichet logement** décentralisé qui permettra au public d'être accompagné dans ses démarches de recherche de logements publics et privés. Et également prévu l'installation d'**un guichet énergie** visant à accompagner et à sensibiliser la population à la surconsommation énergétique et aux pratiques innovantes de réduction de l'empreinte énergétique. Ces bureaux pourront être occupés par d'autres structures partenaires afin d'en assurer un usage optimal.

Notre **service d'insertion sociale**, l'Atelier POP, agréé par la Wallonie depuis le 01^{er} janvier 2022 intégrera les lieux pour plus de convivialité et de fonctionnalité.

L'**espace de vie communautaire**, l'atelier Smile sera, pour plus de cohérence et de mixité, intégré à la Maison des Solidarités.

Le **projet Alvéoles** prendra également ses quartiers dans la Maison des Solidarités. Un lieu vivant, chaleureux et ouvert, un espace de reconnexion à soi, aux autres et à la société. Un lieu où la santé mentale ne se limite pas à la prise en charge des troubles, mais devient un espace de prévention, de création, de lien et d'humanité. Un lieu pour prendre soin de la santé mentale autrement. Ce projet a été soutenu par la Fondation Roi Baudouin. Les subsides ont notamment permis le financement du mobilier et l'aménagement de l'espace, qui se concrétisera à la fin des travaux en 2026.

Nos partenaires de la plateforme de lutte contre la pauvreté infantile, coordonnée par la Régie des Quartiers de Comines-Warneton, travaille à la mise en place d'un **lieu d'accueil parents-enfants** qui permettrait de soutenir la parentalité de familles isolées. Cet espace permettrait aux enfants de pouvoir accéder à un espace de psychomotricité (partagé avec l'ONE) et aux parents de se rencontrer et de discuter afin de se partager leurs compétences parentales et de se créer une communauté d'apprentissage. Des professionnels de la plateforme seraient également présents lors de ces rencontres. Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité supervisée par la plateforme en collaboration avec le Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance. Cette étude a été réalisée avec les parents qui seront concernées par ce projet afin qu'ils puissent prendre part à toutes les étapes de sa mise en place.

Notre partenaire Perspectiv', responsable de la distribution hebdomadaire de colis alimentaire, de deux épiceries solidaires ainsi que plusieurs frigos solidaires, a pour projet de créer **un restaurant solidaire**. La Maison des Solidarités pourrait accueillir ce beau projet.

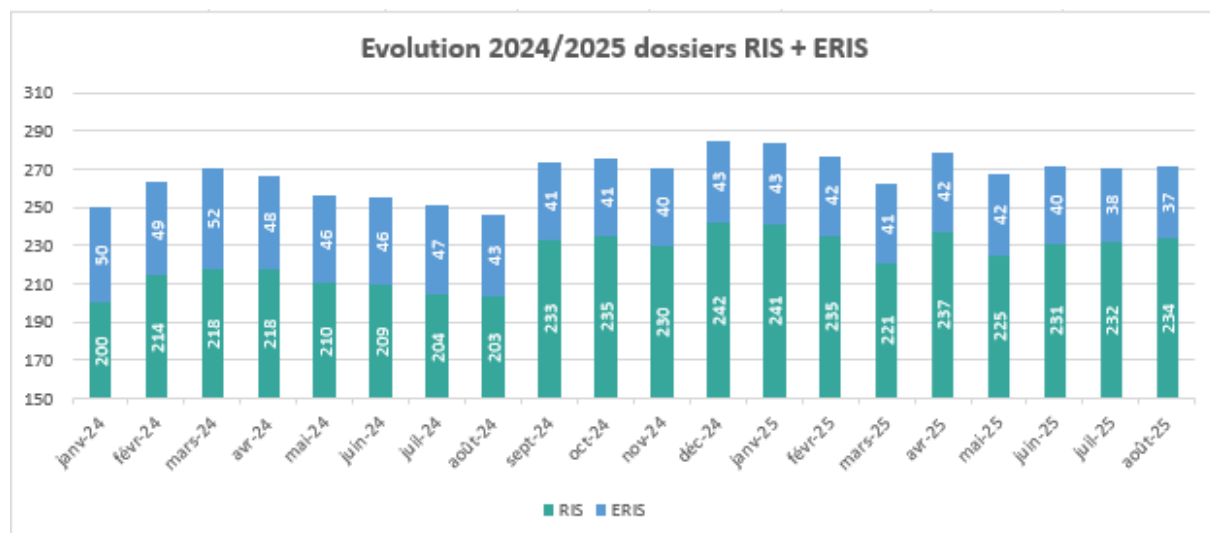
Notre partenaire ONE occupe pour le moment des locaux qui ne correspondent pas aux enjeux territoriaux. Après plusieurs rencontres, il est très vite apparu la nécessité d'intégrer **une permanence ONE** au sein de notre projet. De plus, les espaces partagés pourraient permettre à ce partenaire de développer des animations collectives à destination des parents et des enfants.

D'autres espaces seront consacrés et mis à disposition des citoyens, associations diverses et de la population locale comme un espace de réception et de formation à l'éducation permanente, un espace culturel citoyen, des espaces permettant l'organisation d'évènements thématiques, ...

Il sera veillé à mutualiser l'utilisation de la Maison des Solidarités notamment avec la Ville.

5) Egalité des chances

Le CPAS de Comines-Warneton poursuivra son travail sur l'équité de traitement dans le cadre des dossiers sociaux et veillera à lutter contre toutes les formes de discrimination.



Depuis le début de la guerre en Ukraine, la Ville de Comines-Warneton héberge des familles qui sont aidées par notre Centre d'où l'augmentation du nombre de dossiers ERIS (aides équivalentes au RIS).

6) Réforme allocations chômage

Un des grands défis pour notre CPAS au cours de l'année 2026 mais également au cours des années suivantes sera d'accueillir et de prendre en charge les personnes qui ne sont plus éligibles à l'assurance chômage.

En effet, la réforme de la réglementation de chômage et particulièrement la limitation de la durée des allocations de chômage dans le temps entraîneront des répercussions directes sur les CPAS et par ricochet sur les finances communales.

Selon différentes sources et estimations, environ 1/3 des personnes exclues du chômage pourraient solliciter l'aide sociale (40% des personnes qui ont le statut d'isolé ou de responsable de famille et 20% des personnes qui ont le statut cohabitant).

Si on parle principalement du revenu d'intégration sociale, dernier filet de sécurité, il ne faut pas non plus négliger les autres demandes d'aide pour faire face aux dépenses courantes ou exceptionnelles au vu de la diminution de revenus du « ménage ». Une répercussion à plus long terme est à envisager au niveau de l'aide sociale de première ligne et du service de médiation de dettes.

Selon les informations obtenues à ce jour, des compensations financières seront octroyées aux CPAS en matière de revenu d'intégration mais celles-ci seront dégressives

Ainsi, on peut distinguer plusieurs catégories de bénéficiaires :

- Les premiers entrants (personnes exclues entre janvier et juin 2026) : estimation de **78 personnes** pour Comines-Warneton ;
- Les nouveaux entrants (à partir de juillet 2026) : estimation de **44 personnes** jusqu'au juillet 2027 pour Comines-Warneton ;
- Les bénéficiaires actuels : **237** au 31 août 2025 (auxquels s'ajoutent **37** bénéficiaires de l'aide équivalente au revenu d'intégration sociale).

Des bonus et incitations pour la remise à l'emploi et la négociation de PIIS ont également été avancés mais doivent encore être précisés.

Les estimations réalisées par nos services, sous réserve, se présentent comme suit :

- Dépenses supplémentaires en matière d'octroi du revenu d'intégration sociale : 1.473.413,65 € (budget 2025 : 2.500.000 € soit une augmentation en 2026 de 60%) ;
- Recettes au regard des éléments repris ci-dessus : 1.638.311, 64 €
- Coût à charge du CPAS : 105.102,01 €

Au niveau des frais de dossier des « exclus du chômage », on peut les estimer à 79.816,96 € si octroi du revenu d'intégration en continu. Ces crédits serviront notamment au maintien de l'emploi des assistantes sociales vu la suppression des emplois dits Collignon (0,5 ETP pour le CPAS de Comines-Warneton) et la suppression des subsides pour le projet MRIAM (1 ETP pour le CPAS de Comines-Warneton).

Toutefois, l'analyse effectuée par la Wallonie dans le cadre de son cahier des finances locales n°20 table sur un coût oscillant entre 187.531 € et 201.066 € selon que les octrois seront principalement des revenus d'intégration sociale partiels ou complets.

Ces chiffres évolueront considérablement les années suivantes au vu de la diminution du financement annoncée (prévision 2030 : entre 605.572 € et 693.795 €).

Aucun engagement complémentaire n'a été effectué à ce jour au niveau du département action sociale mais nous avons cherché à pérenniser les emplois existants. Toutefois, en fonction du nombre de dossiers à traiter, des engagements complémentaires ne sont pas à exclure. La situation sera suivie attentivement par le CODIR (Comité de Direction).

Un autre défi sera, pour 2026 et les années suivantes, de pérenniser nos dispositifs d'insertion et ce, malgré la suppression de certains subsides. En effet, il est question d'une subvention complémentaire progressive en fonction du nombre de projets individualisés d'intégration sociale (PIIS) qui seront négociés.

Cela pourrait varier de 5% à 15%. Les 15% devraient être octroyés à dater de 2028 si plus de 80% des bénéficiaires bénéficient d'un PIIS.

Or, pour négocier des PIS, il convient de disposer de structures pour accueillir les bénéficiaires d'où la nécessité de pérenniser nos différents services d'insertion à savoir :

- L'atelier SMILE – espace de vie communautaire - pas de subvention prévue à ce jour pour 2026;
- L'atelier POP – service d'insertion sociale agréé - poursuite de la subvention Wallonie pour 2026 ;
- Le projet MIRIAM – accueil des familles monoparentales (mamans avec enfants) - fin des subventions en 2025;
- L'atelier PRO – service d'insertion professionnelle – service subventionné via le FSE (Fonds Social Européen) - Candidature 2026 en attente de confirmation.

7) Un logement de qualité

En En mars 2022, le Conseil a arrêté de nouvelles conditions d'octroi de **l'allocation loyer**.

A ce jour, la Région wallonne a décidé d'octroyer une allocation loyer aux personnes sur liste d'attente pour un logement social et ce, avec effet rétroactif au 01 janvier 2023.

Afin de se calquer sur la Région wallonne, notre allocation loyer est identique pour tous à savoir un montant de 125 € octroyé par année civile et au maximum pour une période de 18 mois à dater de sa date d'inscription sur la liste d'attente d'octroi d'un logement social. Le demandeur devra prouver son inscription et/ou sa réinscription auprès de la société d'habitations sociales. Si le bénéficiaire ne se réinscrit pas au 15 février de l'année auprès de la société d'habitations sociales ou ne correspond plus aux critères d'octroi repris ci-dessous, il perd son droit à l'allocation loyer CPAS.

Les conditions d'octroi de cette allocation loyer sont les suivantes :

- Être âgé de 18 ans au moins ou être mineur émancipé ;
- Être belge ou détenteur d'un titre de séjour en Belgique ;
- Être titulaire d'un bail d'habitation privée à Comines-Warneton et y résider ;
- Ne pas avoir disposé de revenus imposables globalement de plus de 15.500 € pour une personne isolée et 21.200 € pour des cohabitants augmentés de 2.900 € par enfant ou par personne handicapée à charge (AER N-1).

En 2026, nous poursuivrons notre accompagnement à l'insertion par le logement de qualité notamment via le dispositif « Allocation Loyer » qui permet de soutenir les familles dans le paiement du loyer (dans l'attente d'intégrer un logement social), et ce, en complément de l'aide régionale en matière d'allocation loyer. Nous reproduirons également les différentes aides « Energie ».

Nous avons prévu un budget de 75 000 € pour l'allocation loyer, les garanties locatives et le 1^{er} mois de loyer.

En ce qui concerne **la prime d'installation** accordée par les CPAS, « Le sans-abri a droit à une prime d'installation s'il répond aux 3 conditions suivantes :

1. Il reçoit un revenu d'intégration (complémentaire) ou un autre revenu de remplacement de la sécurité sociale tel qu'une allocation de chômage ou une indemnité d'invalidité. S'il travaille, son revenu doit être inférieur au revenu d'intégration majoré de 10 % ;

2. Il a trouvé un logement (et n'est donc plus sans-abri) ;

Être sans-abri = vivre à la rue, dans un squat, dans une maison d'accueil, chez quelqu'un qui nous héberge provisoirement, en prison, dans une communauté pour sans-abri;

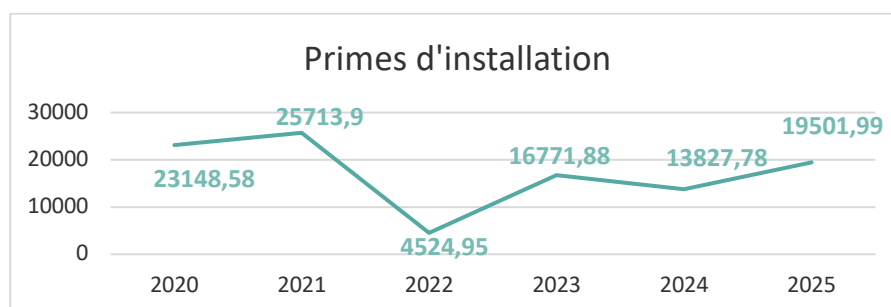
Trouver un logement = louer ou pouvoir utiliser une chambre ou un appartement à titre de résidence principale et y vivre seul ou avec des personnes qu'on a librement choisies.

3. Il n'a encore jamais reçu de prime d'installation.

Le montant de la prime d'installation est toujours le montant mensuel de la catégorie RIS « personne avec famille à charge », quelle que soit la catégorie réelle. »

40 000 € sont prévus au budget ordinaire 2026 pour les primes d'installation.

Voici les chiffres pour les RIS (sans les ERIS et les non RIS) :



Chiffre 2025 : à la date du 08 octobre 2025

Nous poursuivrons, en 2026, les permanences logement, ainsi que l'accompagnement personnalisé des personnes souffrant d'une difficulté de logement

8) Gouvernance & Garantie de l'autonomie

Les matières traitées par notre CPAS sont spécifiques et sensibles. Elles relèvent de législations complexes qui demandent une expertise et un personnel qualifié. La garantie de l'autonomie de notre institution est

primordiale afin d'assurer à chacun de nos bénéficiaires une prise en charge et un accompagnement personnalisé et soumis au secret professionnel.

Dans ce cadre, le Conseil de l'Action Sociale a notamment avalisé en séance du 29 mars 2023 le R.O.I. et les procédures applicables en matière de secret professionnel pour les demandes internes et externes de renseignements.

Le Conseil nouvellement installé, lors de la séance du 21 janvier 2025, s'est vu communiquer le règlement d'ordre intérieur (ROI) relatif au secret professionnel (2023).

9) Développer une démarche qualité au sein de nos services

Une coordinatrice qualité travaille depuis avril 2024 au sein de nos services.

Elle accompagne les équipes pour la mise en place d'une démarche d'amélioration continue participative. Elle travaille transversalement au sein de l'organisation pour susciter l'évaluation des processus et des pratiques. L'objectif est également d'améliorer l'alignement des équipes et la cohérence entre les services. La démarche participative est généralement source de motivation pour le personnel et améliore l'implication des parties prenantes.

Ses actions entamées en 2025 seront poursuivies en 2026 :

- Amélioration de processus - Accompagnement des équipes pour structurer leur organisation opérationnelle.
- Développement de plans d'actions pour valoriser les apprentissages et connaissances développées et acquises en formation.
- Evaluation du travail réalisé par l'équipe sociale – développement de la vision des équipes au regard des attentes des bénéficiaires. Elaboration et mise en œuvre du plan d'actions pour atteindre l'ambition définie par les agents.
- Facilitation pour l'élaboration du Plan Stratégique Transversal – élaboration des préalables et animation de groupes de discussion au sein de services pour établir le PST répondant aux valeurs de notre institution, à la Politique Sociale et aux aspirations des travailleurs.
- Révision documentaire : procédures et registres liées aux soins dans les maisons, règlements et politiques établies au sein des services.



B. INVESTIR POUR UNE VIE DIGNE A CHAQUE AGE DE LA VIE

1) Un espace d'accueil pour les enfants

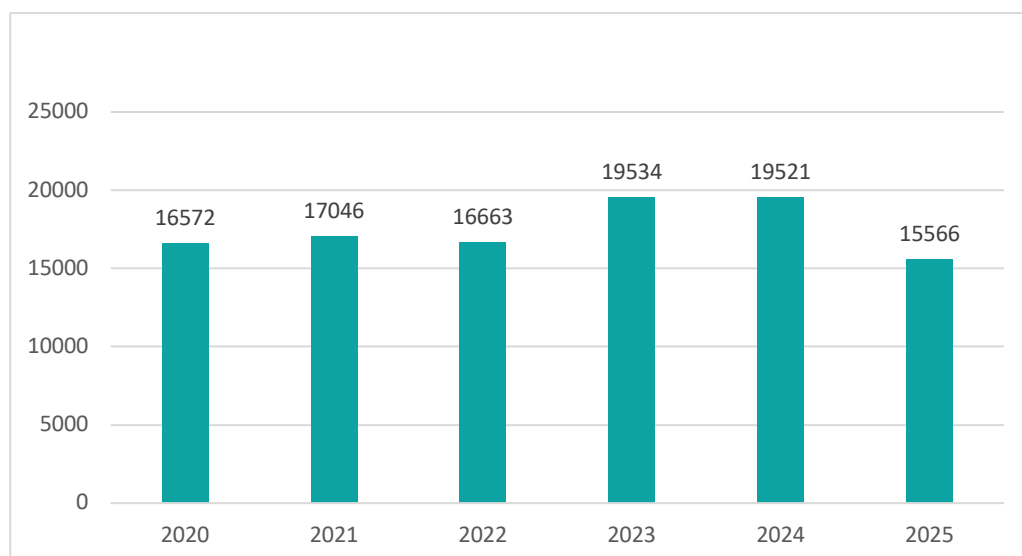
Fin 2022, le CPAS a lancé un marché de consultance afin d'être accompagné dans sa volonté de répondre aux besoins de la population en matière d'accueil de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

En 2023, nous avons réalisé le diagnostic de territoire, évalué les différentes opportunités.

En 2024, le CPAS a adhéré à l'ASBL Les Benjamins, ce qui permet d'intervenir au niveau des projets liés à la petite enfance.

2) Soutien tout au long de la vie

Ce fonds disparaît en 2026, il sera donc prévu sur fonds propres. En effet, il est primordial de maintenir les aides aux familles et jeunes adultes. Le budget 2026 prévoit donc les crédits nécessaires pour poursuivre cet objectif.



Budget consacré à ces aides financières

	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2025 Après MB 2	Budget 2026
Aides en espèces (aides financières diverses)	126.380,32	88.525,88 ^{*1}	100.000,00	150.000,00
Frais d'hospitalisation	395,25	0,00	1.500,00	1.500,00
Aides en nature (prises en charge de frais de cantine, les fournitures scolaires, frais de transport,...)	5.910,82	612,22	13.500,00	13.500,00
Cotisations de sécurité sociale	165,00	451,23	800,00	800,00
Aide locative (garanties locatives, arriérés locatifs, allocations loyer, charges locatives, secours chauffage)	84.615,53	80.405,81	82.000,00	82.000,00
Frais d'hébergement de personnes adultes dans les maisons d'accueil	10.250,49	12.006,60	13.000,00	13.000,00
Frais d'hébergement d'enfants notamment pour les orphelins en institutions ou en famille d'accueil, pour les enfants dont les parents sont hospitalisés ou en incapacité momentanée,...	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances diverses (sur pensions, allocations de chômage,...)	13.326,64	9.249,37	18.000,00	18.000,00
Personnes aidées placées en maisons de repos du CPAS	3.102,99	6.081,10	6.000,00	6.000,00
Aides sociales aux résidents hébergés dans d'autres MR/MRS	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais médicaux et pharmaceutiques	12.821,06	26.074,18	5.000,00	5.000,00
Activités socioculturelles des bénéficiaires du CPAS et/ou enfants (affiliations sportives, participation à des classes vertes, achats d'équipements sportifs,...) – Fonds d'épanouissement social et culturel.	17.866,58	8.399,42	14.609,68	0,00 ^{*2}
Aides en espèces aux réfugiés politiques	50.517,70	62.961,90	45.000,00	45.000,00
TOTAL	325.352,38	294.767,71	299.409,68	334.800,00

*1 : Diminution importante entre 2023 et 2024 compte tenu du fait qu'en 2023 et 2024 nous avons pu bénéficier de la subvention « REDI ». Les aides financées par la subvention « REDI » ne sont pas reprises ici.

*2 : Le fonds « participations sociales / pauvreté infantile » est supprimé à partir de 2026. Les montants prévus pour ce fonds ont été intégrés dans le budget « aides en espèces ».

Les différentes crises que nous avons connues, la guerre en Ukraine, la crise énergétique, l'inflation, créent de plus en plus d'inquiétude chez nos résidents, notre personnel, la population. Afin de les aider dans ces moments difficiles, le CPAS de Comines-Warneton a investi fin 2022 dans un poste de psychologue. Accompagnement, suivi, orientation, développement de projets, mise en place d'un réseau, obtention du projet « accompagnement santé mentale » sont autant de projets qui ont été développés depuis lors.

3) Elargir l'offre de services entre le domicile et l'entrée en maison de repos

Nos établissements proposent des lits court-séjour (5 places à Comines et 4 places à Ploegsteert) et un centre d'accueil de jour (15 places à Ploegsteert).

Le taux d'occupation de ces différents services est de plus en plus important depuis leur lancement en 2022.

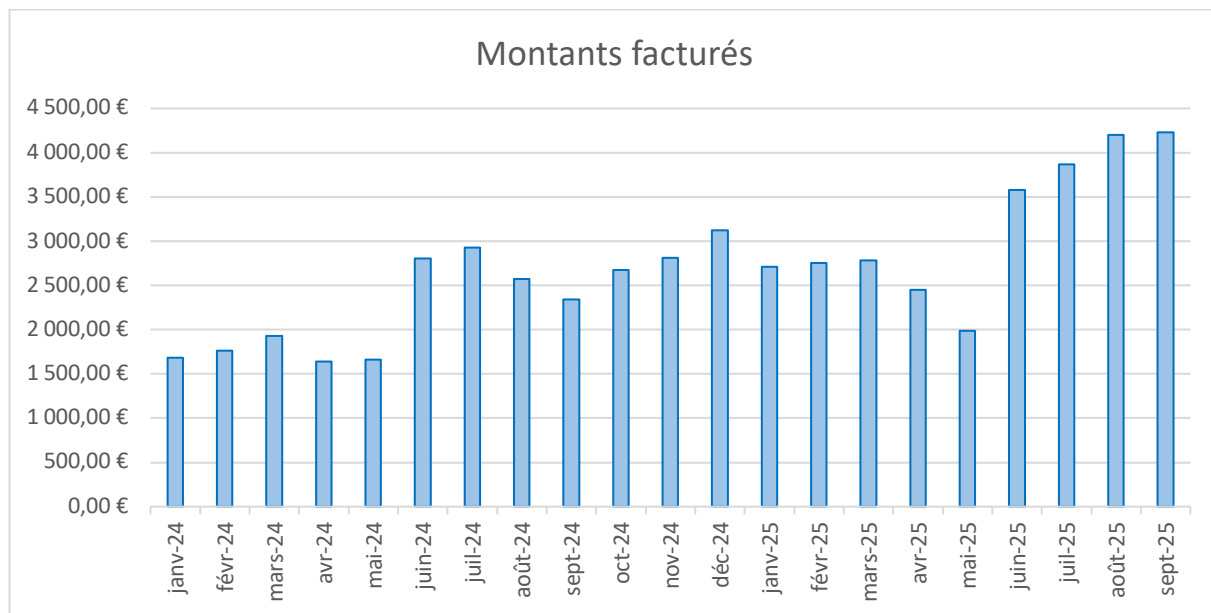
Nous possédons également une résidence-services (20 appartements) à Ploegsteert où les données d'occupation sont optimales.

4) Le taxi social

Depuis 2020, le Taxi Social est accessible aux habitants de Comines-Warneton rencontrant des problèmes de mobilité.

Tarifs appliqués à partir du 1^{er} juin 2025 :

- Prix au kilomètre : 0,50 € par kilomètre
- Prix au kilomètre à vide : 0,25 € par kilomètre
- Forfait par trajet simple de moins de 7 km : 5 €
- Temps d'attente : 1,50 € / quart d'heure entamé
- Forfait « accueil de jour » : 7 € aller / retour



En 2026, nous prévoyons des crédits au service extraordinaire afin d'acheter, si nécessité, un nouveau véhicule adapté PMR. En cas de remplacement, le modèle sera plus compact, et le système élévateur sera différent et compatible avec les besoins du service.

5) Maintenir un haut niveau d'exigence dans nos maisons de repos

Ces dernières années, nous avons mobilisé tous les services du CPAS afin de garantir le maintien de nos 3 institutions (Home Paul Demade, Home La Châtellenie et le Home Sacré Cœur) et ainsi ne pas briser le lien social entre nos aînés et la vie locale. C'est ainsi que nous avons pu concrétiser nos 3 projets d'avenir que représentaient la rénovation complète de nos homes (travaux ou construction).

Depuis 2022, nous avons investi dans la formation des agents et dans l'impulsion d'une nouvelle philosophie : **Humanitude**. Cette philosophie du soin rejoint notre démarche de bientraitance et notre volonté de remettre le résident au centre de notre service public.

La méthodologie de l'Humanitude permet de prendre soin en privilégiant le lien entre le soignant et la personne âgée.

La relation avec autrui est fondée sur trois piliers de communication : le regard, la parole et le toucher.

Un autre pilier de l'Humanitude est la verticalité. Le personnel soignant en maison de repos est invité à évaluer les capacités des résidents dépendants pour déterminer le type d'aide dont ils ont besoin et pouvoir par exemple continuer à faire leur toilette debout, assisté ou non.

La verticalisation et la marche, avec un soutien, pendant une vingtaine de minutes par jour, permettent de stimuler les capacités motrices des résidents et de retarder la perte d'autonomie et la grabatisation.

La philosophie de l'Humanitude est donc un ensemble de « savoir-faire adaptés et positifs » pour améliorer la qualité des soins et le bien-être des résidents.

Humanitude continue à être développée dans **l'ensemble des maisons de repos** du CPAS de Comines-Warneton.

A la **Châtellenie**, nous avons été plus loin dans notre approche en proposant un modèle innovant : le **modèle Tubbe**.

Le modèle Tubbe privilégie un endroit attractif, agréable et fonctionnel où les personnes âgées peuvent vivre pleinement leur vie, bien plus qu'un simple lieu de travail, c'est un lieu plaisant et motivant pour le personnel et un environnement qui encourage chacun à redoubler d'énergie et valoriser leurs capacités afin de donner davantage de sens à leur vie.

Le modèle Tubbe se développe en étroite collaboration avec les autres membres du personnel, la direction et, bien entendu, les résidents et leurs familles.

En 2026, nous poursuivrons nos efforts afin de rendre encore plus attractives nos maisons de repos.

Le CPAS de Comines-Warneton poursuivra également son soutien aux approches innovantes comme intergénérationnelle et la thérapie par les animaux et restera ouvert aux nouvelles pratiques, nouvelles pédagogies.

Chaque maison de repos dispose d'une cafétéria à destination des résidents et des familles, nous avons pour projet d'adapter le cadeau de bienvenue du nouveau résident en lui octroyant des tickets consommation afin de découvrir la convivialité de la cafétéria de la maison de repos.

Le label régional « Qualité-Alimentation-Nutrition » du Plan Wallon Nutrition Santé et bien-être des Aînés a été obtenu pour les trois sites et devrait se concrétiser par une visite ministérielle courant 2026. Ce Plan Wallon Nutrition Santé et bien-être des Aînés s'attaque au problème de la dénutrition dans les maisons de repos.

L'obtention du label a été facilité par le travail rigoureux de la diététicienne en collaboration avec les différents intervenants dans le domaine. Cette dernière veille également à équilibrer les repas proposés à nos résidents et épauler le chef de cuisine.

Depuis septembre 2023, deux fois par an, nous organisons des repas avec des produits locaux.

6) Nouvelle organisation en maison de repos

Depuis de nombreuses années, le poste de direction du Home Paul Demade a posé de sérieuses difficultés de stabilité et de continuité.

Pour rappel, cette maison de repos dispose de 85 lits en long séjour (dont 55 profils MRS et 14 en unité de vie adaptée), ainsi que 5 lits en court séjour.

Deux directeurs ont successivement été désignés, chacun ayant bénéficié d'un accompagnement externe pour faciliter leur prise de fonction. Ces accompagnements, bien que nécessaires, ont représenté des coûts importants pour l'institution, sans permettre une consolidation à long terme du poste.

Plus récemment, une direction intérimaire a dû être mise en place via un marché de services, en l'absence de candidatures valables dans la réserve de recrutement. Cette solution, bien qu'efficace à court terme, représente un coût élevé pour le CPAS et ne peut plus être prolongée au-delà de décembre 2025.

Au 31 août 2025, il s'agit d'une dépense de 130 000 €, soit une estimation de 190 000 € à fin 2025.

Face à cette instabilité persistante, le Bureau permanent a décidé d'interrompre temporairement les démarches de recrutement pour étudier une solution structurelle : la fusion des trois maisons de repos gérées par le CPAS.

Des contacts avec l'AViQ ont confirmé que cette fusion est réalisable. Elle consisterait à demander un seul numéro d'agrément pour les trois sites, avec une entrée en vigueur possible minimum 15 jours après la demande.

Pourquoi une fusion ?

Cette fusion permettrait de revoir l'organisation de manière plus cohérente et durable, en instaurant :

- Un poste unique de direction pour les trois sites ;
- La création d'un poste d'infirmier-chef coordinateur de soins ;
- La transformation d'un poste existant en coordinateur du service entretien.

Ces changements nécessitent une modification du statut administratif et pécuniaire ainsi qu'un appel à candidatures pour les nouvelles fonctions.

Une analyse a été menée auprès des différents départements du CPAS pour identifier les avantages et les points d'attention liés à cette réforme.

Points positifs :

- Mutualisation des services et du personnel, avec une mobilité accrue ;
- Optimisation administrative (forfaits, normes de personnel, remplissage MRS) ;
- Visibilité renforcée et meilleure capacité d'adaptation ;
- Harmonisation des pratiques grâce à une direction unique ;
- Meilleure présence sur le terrain des équipes infirmières-chef ;
- Uniformisation des procédures et des décisions ;
- Un seul interlocuteur pour les services transversaux ;
- Réduction de la complexité administrative (facturation, logiciels, articles budgétaires...).

Points d'attention :

- Nécessité d'un accompagnement au changement pour encourager la mobilité du personnel ;
- Organisation de la présence partagée du directeur et du coordinateur des soins sur les trois sites.

Étapes à venir :

La mise en œuvre de cette fusion implique :

- Une concertation entre la Ville et le CPAS ;
- Des négociations syndicales pour modifier les statuts et cadres ;
- Une approbation par le Conseil de l'Action Sociale et le Conseil communal ;
- Une demande officielle de fusion auprès de l'AViQ.

En parallèle, dès que le calendrier le permettra :

- Le recrutement d'un infirmier-chef coordinateur de soins sera lancé ;
- Un appel à candidatures pour le poste de directeur unique des trois sites sera également organisé.

Au vu des difficultés persistantes de recrutement et de stabilité pour le poste de direction, la fusion des trois maisons de repos en une seule entité administrative apparaît comme la solution la plus pertinente et la plus soutenable à long terme. Elle permettra de professionnaliser davantage l'organisation, de mutualiser les ressources, et de répondre plus efficacement aux exigences de qualité imposées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Cette fusion entraîne une modification de l'organigramme des maisons de repos en prévoyant un seul poste de directeur pour les trois sites, la création d'un poste d'infirmier-cher coordinateur de soins.

7) Rompre l'isolement social

a) L'Atelier Pro

L'Atelier Pro est un service dépendant du Centre Public d'Action Sociale de Comines-Warneton et est financé par le Fonds Social Européen.

Par le biais de l'insertion socioprofessionnelle, le projet de l'Atelier Pro est de faciliter l'émancipation des demandeurs d'emploi. Il repose sur l'élaboration d'un plan d'action spécifique et un suivi individualisé et adapté à chaque personne.

Au 30/09/2025, 25 stagiaires réalisent une insertion professionnelle auprès de l'Atelier Pro.

Différents ateliers y sont proposés en fonction des bilans individualisés de chaque stagiaire :

- L'atelier ménager
- L'atelier culinaire
- L'atelier bâtiment
- L'atelier jardinage
- L'atelier « bois de palettes »
- L'atelier PMTIC
- L'atelier de remise à niveau

b) L'Atelier Pop

Au 01 janvier 2022, notre nouveau service d'insertion sociale « Atelier Pop » a été agréée par la Wallonie. Le succès fut rapidement au rendez-vous.

Il s'agit d'un service d'insertion sociale à destination de personnes bénéficiaires du RIS, très éloignées du marché de l'emploi et isolé socialement.

Le service est ouvert à raison de 3 jours par semaine. Plusieurs ateliers y sont proposés :

- Atelier art déco
- Atelier « bien-être »
- Atelier « Art déco »
- Atelier « éco-conso »
- Atelier culinaire

En 2022 : 22 personnes ont participé aux ateliers proposés.

En 2023 et 2024 : 26 personnes ont participé aux ateliers.

En 2025 (jusqu'à septembre) : 17 personnes participent aux activités proposées

c) L' Atelier Smile

Au 01 novembre 2022, le CPAS a ouvert son espace de vie communautaire « L'atelier Smile ».

L'Atelier Smile répond à un besoin indispensable sur notre commune : rompre l'isolement social et la solitude, en particulier pour nos aînés (+ de 65 ans).

L'atelier attire en moyenne 30 participants par semaine (15 le mardi, 8 le mercredi, 5 le jeudi matin), démontrant une forte adhésion de la population. Grâce à des activités structurées (culinaires, manuelles, sorties), les participants retrouvent un rôle actif, un sentiment d'appartenance et sortent de l'inactivité et de la solitude.

Malgré l'incertitude liée au financement (subside AVIQ/Wallonie prolongé temporairement jusqu'au 31/12/2025) dans l'attente de l'analyse d'une éventuelle prolongation des subsides en 2026, nous avons mis en place une stratégie proactive pour garantir la continuité et la qualité du projet :

Augmentation de la Participation aux Frais (dès le 01/09/2025) :

Atelier Culinaire (Mardi) : La contribution, symbolique à 1€, passe à 7 €.

Rationalisation des Coûts : Les 7 € couvrent les 4 € de coût direct des denrées alimentaires (maintenant la qualité du repas complet) et ajoutent 3 € de marge pour financer les autres ateliers.

Une contribution symbolique est introduite pour les autres jours (2 € le mercredi, 1 € le jeudi).

Double objectif financier :

- Maintien de l'activité : Compenser, en partie, la perte potentielle des subventions régionales pour le cœur du projet.

- Diversité et qualité : Les 3 € supplémentaires garantissent le financement du matériel pour l'ensemble des autres activités hebdomadaires (créatives, manuelles, etc.), maintenant l'attractivité de l'offre.

Cette démarche assure la pérennité de la diversité des activités organisées au sein l'Atelier Smile tout en maintenant son accessibilité (seules 2 personnes régulières bénéficient actuellement du RIS, démontrant que l'augmentation ne sera pas un frein pour la majorité).

d) L'Atelier Miriam

Le projet Miriam est un projet qui s'adresse aux mères isolées vivant en situation de précarité et d'isolement social.

Objectif : Aider ces femmes dans leur parcours de vie, autour de thématiques variées et qui font sens pour elles, pour les mobiliser activement dans un parcours d'insertion.

Sur une période d'un an, le suivi est intensif et individuel mais l'accent est également mis sur le travail collectif. Les mères se retrouvent, au moins, une fois tous les 15 jours pour des activités organisées par la Case manager. Celles-ci permettent l'échange et le partage. Un suivi individuel axé sur les problématiques individuelles des mamans est également réalisé par la Case manager.

Pour la période de septembre 2024 à juin 2025 : 18 mamans ont été accompagnées

Depuis septembre 2025 : 11 mamans

8) Aide Alimentaire

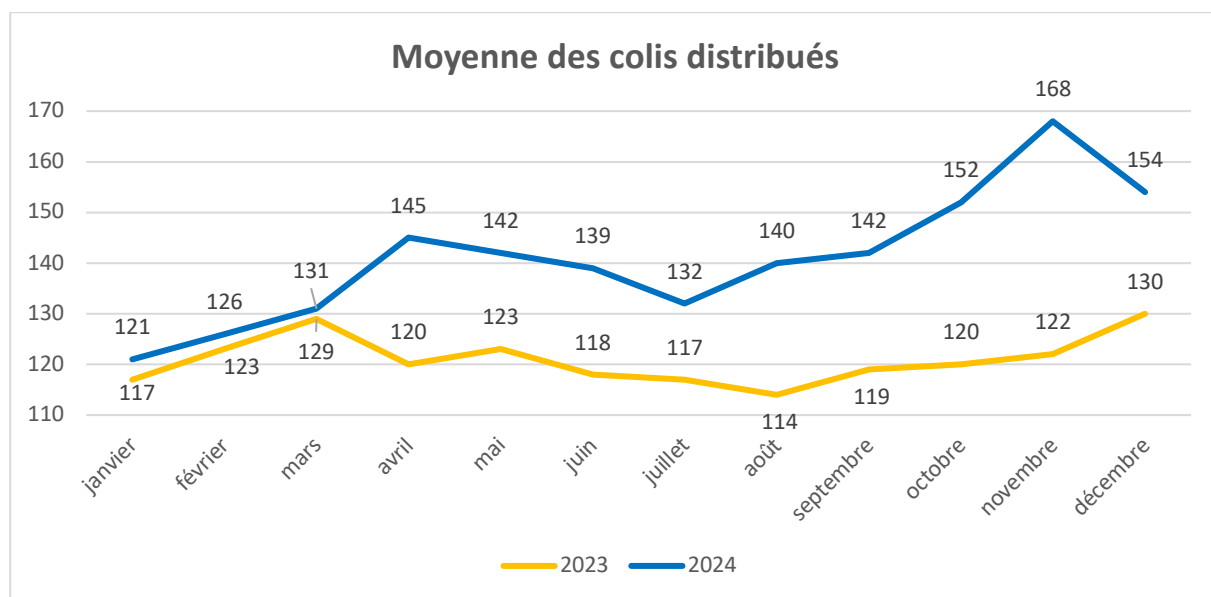
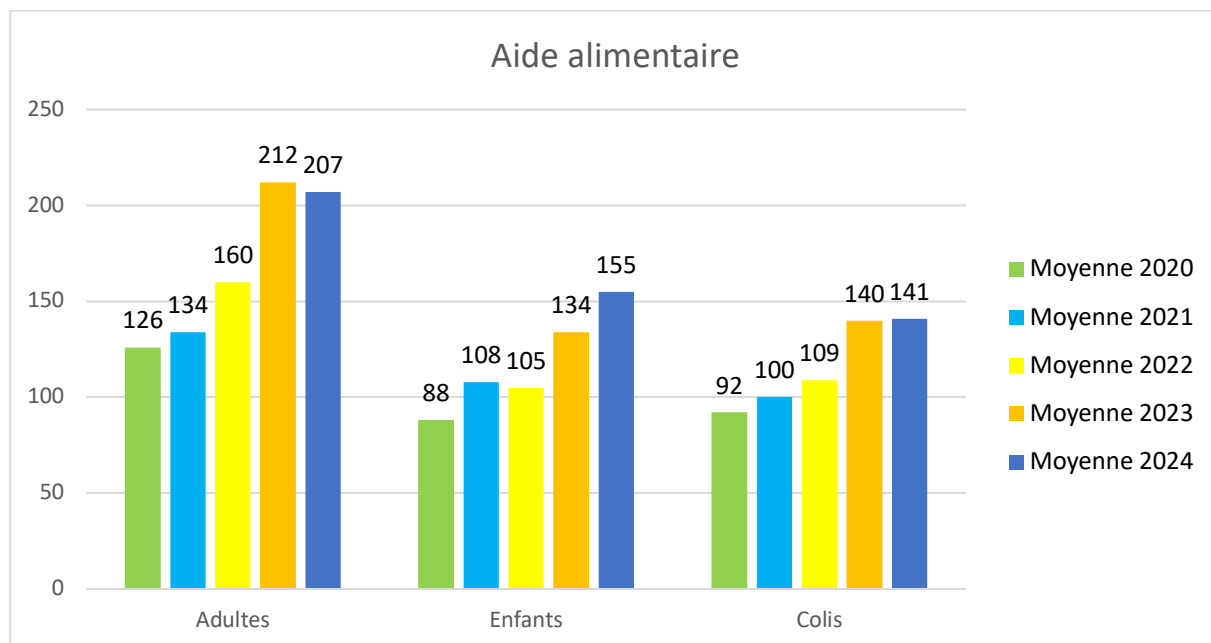
La crise énergétique et inflationniste que nous vivons a mis en lumière, plus que jamais, la nécessité et l'importance de l'aide alimentaire. C'est pourquoi en 2023, le CPAS s'est engagé à poursuivre et à repenser l'organisation du week-end solidaire (qui s'étale sur toute une semaine) et ses actions de sensibilisations et de récoltes de denrées.

Fin 2021, un travailleur social a été engagé spécifiquement pour soutenir les projets d'aide alimentaire, pour récolter les invendus auprès des commerçants locaux et pour gérer les frigos solidaires (Bizet et Comines). En 2023, un nouveau frigo solidaire a été installé à Warneton dans le bâtiment Imperkraft. Un nouveau véhicule frigorifique a été livré début 2023 afin d'étoffer l'assortiment de denrées disponibles dans le cadre de l'aide alimentaire et développer des contacts afin de récupérer les invendus auprès des commerces locaux. Nous travaillons avec les enseignes COLRUYT et DELHAIZE.

Parallèlement à ce travail, il travaillera également à la mise sur pied d'un restaurant social (repas chaud). Ce nouveau service pourrait voir le jour au

sein de la Maison des Solidarités (réhabilitation de l'ancien Home Sacré Cœur).

Début 2023, le CPAS a mis à disposition un nouveau local de distribution des colis alimentaires à son partenaire « Perspectiv' ».



En juillet 2025, un nouveau système de distribution a été mis en place sous la forme d'une épicerie à points. Ce dispositif vise à offrir plus de souplesse et de dignité aux bénéficiaires, tout en optimisant la gestion des denrées disponibles.

Chaque ménage reçoit désormais un nombre de points proportionnel à la composition de son foyer. Ces points peuvent être utilisés pour choisir librement, selon leurs besoins, des produits (issus FSE+) ainsi que des denrées collectées chaque semaine auprès de la banque alimentaire de Mouscron.

En complément, un colis de produits frais est remis à chaque famille, grâce à la récupération quotidienne des invendus des enseignes Colruyt et Delhaize.

L'épicerie fonctionne du mardi au vendredi, de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30, sur rendez-vous, avec un maximum de 50 familles accueillies par jour. Un service spécifique de livraison à domicile est également assuré le lundi pour les personnes à mobilité réduite ou dans l'incapacité de se déplacer.

Au mois de septembre 2025, l'épicerie a permis de distribuer l'équivalent de 636 colis, soit une moyenne de 159 familles soutenues chaque semaine (245 adultes et 172 enfants).

Ce nouveau mode de fonctionnement permet d'offrir une aide alimentaire plus adaptée, plus respectueuse et plus équitable, en renforçant à la fois l'autonomie des bénéficiaires et l'efficacité de l'organisation.



C. PLACER LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE NOTRE ACTION

1) Tri et 0 déchets

En septembre 2020, la Wallonie lance un appel à projets destiné à accompagner gratuitement une trentaine d'organisations, dont les CPAS, dans leur transition vers le développement durable. Cet accompagnement, comprenant cinq demi-journées de coaching personnalisé, vise à élaborer une feuille de route alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et à définir des priorités d'action concrètes sur les plans social, écologique et économique. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif stratégique « Placer le développement durable au cœur de notre action », intégré au volet externe du Programme Stratégique Transversal 2019-2025.

Le premier appel à projets d'accompagnement a donc été mené à bien dans son intégralité. Toutes les étapes prévues ont été réalisées, depuis le coaching initial jusqu'à la mise en œuvre des actions définies dans la feuille de route, en passant par la coordination des groupes de travail.

Cette première démarche a permis d'ancrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) au sein de notre organisation et de structurer une approche cohérente. Dans cette continuité, un nouvel appel à projets a été sollicité, permettant de prolonger et d'approfondir les actions engagées en faveur du développement durable.

Dans ce cadre, un budget a été consacré à la réalisation d'une bande dessinée et l'achat de mini-éoliennes, outils qui permettront à notre tuteur énergie responsable du développement durable de sensibiliser les enfants des différentes écoles de Comines-Warneton.

Le 25 septembre 2025, un after-work a été organisé au Home Sacré Cœur, l'ensemble des directions des écoles ont été invitées. Ce fut l'occasion de leur distribuer les BD et les mini-éoliennes et de leur présenter le CPAS et l'ensemble des services afin de développer divers partenariats.

La finalisation de l'informatisation de nos services de soins ainsi que le travail opéré par la cellule « Stratégie Numérique » poursuit également l'objectif de réduire considérablement l'utilisation de papier dans nos services.

Jusqu'à présent, la gestion des déchets n'impactait nullement le budget du CPAS de Comines-Warneton, hors traitement des déchets médicaux. A l'avenir, cette politique de tri aura un impact financier non négligeable tant en investissement qu'en frais courants.

Nous avons répondu en septembre 2023 à un appel à projets « Tri des déchets ménagers générés en dehors du domicile 2023 ». Le CPAS souhaite en effet s'inscrire durablement dans une politique environnementale. Ce projet passe par une démarche d'achats durables mais aussi et surtout par la mise en place des réflexes de tri auprès de son personnel, ses résidents, ses services externes et ses visiteurs.

L'audit mené par Ipalle en amont a permis de mettre en évidence les infrastructures manquantes et les solutions à apporter afin d'instaurer durablement ces réflexes.

Le CPAS veillera en outre à accompagner ce projet via :

- L'introduction d'un travail collaboratif interne et externe pour supporter le projet,
- La formation aux bons gestes de tri,
- Des campagnes de communication adaptées aux différents publics cibles.

Ce projet est ambitieux car la structure d'un CPAS est complexe : la taille de la structure est importante et inclue plusieurs sites, avec un fonctionnement par poste et donc un personnel qui se croise. Les résidents/visiteurs changent également régulièrement.

Ce projet permettra ainsi d'inclure toute la chaîne logistique, des fournisseurs aux collecteurs, en passant par les résidents, les visiteurs et les membres du personnel afin de contribuer à l'effort global pour réduire les déchets en amont et valoriser correctement les matières collectées.

Nous pouvons dire que 2025 a été le début du travail sur le terrain et la concrétisation du dossier de tri des déchets au sein de notre institution.

Le tri et l'évacuation des cartons a pu être améliorée depuis juillet 2025, en collaboration avec la Régie des Quartiers.

Grâce aux subsides obtenus, des containers de tri ont été livrés et installés dans nos bâtiments.

Avec la collaboration de bebat, différents collecteurs ont été placés au sein de notre institution pour recycler piles et batteries.

Le 15 septembre 2025, avec la collaboration de la Ville de Comines-Warneton et IPALLE, nous avons pu commencer la collecte du PMC sur l'ensemble de nos sites.

En 2026, notre principal objectif sera d'utiliser de manière optimale nos containers semi-enterrés sur le Site du Sacré Cœur à Ploegsteert pour assurer le tri et l'évacuation des déchets de la maison de repos, de la résidence-services et de la Maison des Solidarités. Jusqu'à ce jour, les containers semi-enterrés étaient utilisés pour la résidence-services uniquement et nous

utilisons le système des containers à roulettes pour la maison de repos. Un marché public de services sera organisé en ce sens.

Ce projet 2026 nous permettra de franchir une nouvelle étape dans ce dossier complexe, mais au combien important dans notre devoir d'exemplarité du service public.

En 2026, le tri et le ramassage des déchets organiques devra également être une priorité et devra faire l'objet d'un lot du marché public de services.

2) Améliorer la performance énergétique et favoriser la biodiversité

Le CPAS compte parmi son personnel un tuteur énergie qui est également responsable développement durable et qui supervise cet objectif.

Depuis la dernière période de chauffe (sept 2022 – avril 2023), nous fonctionnons sous un nouveau système de distribution. Dans le cadre des secours chauffage, le CPAS effectue l'achat de combustible et se charge de la distribution.

Dans un premier temps, nous avons présenté un budget en fonction des aides octroyées précédemment. Cependant, vu la crise énergétique de l'année dernière, nous avons eu une augmentation des demandes.

Pour la période de chauffe 2022-2023, le BP avait donné son accord pour augmenter l'aide et octroyer des combustibles pour un montant de 200€ par ménage.

Il a également été décidé de fixer le montant de l'aide à un nombre déterminé de sacs par bénéficiaire plutôt qu'à un montant, et ce afin que la fluctuation des prix n'ait pas d'incidence sur l'importance de l'aide. Le Bureau Permanent a alors décidé en sa séance du 24 octobre 2024 de fixer le nombre de sacs par bénéficiaire à :

- 30 sacs pour les pellets ;
- 40 sacs pour le bois ;
- 10 sacs pour le charbon 12/22 et 9 sacs pour le charbon 20/30

Un budget de 7.000,00 € est inscrit au budget 2026 pour l'achat des combustibles distribués dans le cadre du secours chauffage.

Il conviendra également de poursuivre et d'intensifier nos actions en matière de développement durable conformément au Programme Stratégique Transversal.

Un projet de plantations a été réalisé en 2024 pour le parking du Home Paul Demade et le parc arrière du Home Sacré Cœur.

La rénovation de l'ancien Sacré Cœur et sa réhabilitation en Maison des Solidarités avait, fin 2022, dans le cadre de l'appel à projet « Rénovation

énergétique des bâtiments publics dans le cadre du Plan de relance européen, fait l'objet d'une promesse ferme de subsides de 699 200 € :

Il est également prévu de démolir la partie arrière « pavillon » et la cour bitumée pour y intégrer de la végétation.

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du Centre administratif, un lot « ventilation » a été réalisé pour l'ensemble du bâtiment. De plus, notre service technique continue d'œuvrer à une meilleure isolation du bâtiment et un éclairage led intelligent.

3) Sensibiliser la population et lutter contre la précarité énergétique

Le tuteur énergie et responsable développement durable poursuivra en 2026 des séances de sensibilisation et d'information à destination du personnel mais également de la population. Il assurera un suivi auprès du public demandeur. Il sera également chargé de rendre plus lisible les communications sur la problématique et d'y apporter du contenu ludique.

Le 6 septembre 2025, la journée Energie a été organisée. Cette édition 2025 a été intégrée aux festivités du village de Ploegsteert et a été un véritable succès. Grâce à l'excellente collaboration avec le Comité des Fêtes, notre service Energie et ses partenaires ont pu donner à la population un bon nombre d'informations et de conseils très précieux, dans un esprit convivial, participatif et intergénérationnel.

Un projet de collaboration entre notre Centre et la Société de logements sociaux Lysco, visant à la mise en place d'un « Pôle Logement » à Comines-Warneton est en cours de finalisation au sein des anciens locaux de « L'Euro Delta Center », Rue Beauchamps, 3 à Comines. Ce pôle a pour objectif d'offrir un accompagnement et des informations aux citoyens en matière de logement et d'énergie.

Son fonctionnement a été défini comme suit :

3 Permanences d'une demi-journée par semaine assurées par les services Logement et Energie du CPAS.

Les permanences débiteront officiellement le 1er octobre 2025.

Une convention de collaboration entre le CPAS et Lysco a été approuvée par le Conseil de l'Action Sociale le 9 septembre 2025.

Lysco nous laisse également l'accès au local didactique « énergie » élaboré au sein de cet espace.

Ce projet de collaboration représente une opportunité en vue d'améliorer l'accès à l'information et aux services liés au logement et à l'énergie pour les habitants de Comines-Warneton.

4) Allier développement durable et formation

En 2026, nous poursuivrons les ateliers maçonnerie, métiers de la construction, aides ménagère et culinaire.

Nous poursuivrons également notre expérience du circuit court afin que les légumes de nos potagers servent à réaliser les repas en maisons de repos.



D. FAVORISER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET VALORISER LES TALENTS

1) Expérience collaborateur renforcé

Le coordinateur des Ressources Humaines assure à l'ensemble de nos 200 agents un accompagnement personnalisé et adapté tout au long de leur carrière.

Intégration du personnel nouvellement engagé, adaptation des lieux de travail, mise en place d'un plan de formation individuelle et d'un renforcement des compétences de chaque agent, rencontre des équipes sur les terrains, évaluation formative du personnel, possibilités de mobilité professionnelle, communication interne, plan de réintégration, relations avec les délégations syndicales, ... sont autant de missions qui lui ont été confiées et pour lesquelles il poursuivra ses actions en 2026.

2) Modernisation et informatisation des services

Le CPAS de Comines-Warneton a opéré depuis fin 2021 une modernisation complète de son administration. A la fois pour répondre aux défis majeurs actuels, pour rendre plus lisible notre action et notre offre de services, pour augmenter la qualité et la performance du service rendu à la population mais également pour rendre attractif notre service public local.

En 2023, nous avons pu notamment concrétiser le dossier des fiches de paie numériques, des modèles de courriers, un plan cyberattaque, l'acquisition de Microsoft 365.

En 2024 et 2025, différentes formations ont été réalisées et se poursuivront, notamment au niveau du nouveau programme des soins en maisons de repos et du logiciel Microsoft 365. Chaque département poursuivra son travail pour une transition progressive à la numérisation, ce qui permettra de réduire la quantité de papier consommée.

La préparation du cahier spécial des charges du marché public de services pour la réalisation d'un audit informatique est en cours. Les objectifs ont été définis, le marché sera lancé et attribué en 2025.

L'audit pourra donc avoir lieu en 2026 et permettra une belle avancée dans la conception numérique de notre institution.

3) Esprit d'entreprise et impact social

En 2026, le CPAS poursuivra son soutien logistique et financier à l'amicale du personnel. Cette structure intègre l'ensemble du personnel et vise à resserrer les liens entre les différents corps de métier et les différentes implantations (Saint-Nicolas des enfants, fête du personnel, Viva For Life, Colis de fin d'année, vœux du personnel ...).

Grâce à l'acquisition de matériel photographique et d'impression grand format et découpe vinyle / autocollants de pointe, nous pourrons réaliser en 2026, le trombinoscope, réaliser nos propres campagnes de sensibilisation, créer un lien plus personnel et humain entre membres du personnel. Toutes ses réalisations serviront aux résidents, aux familles et à la population pour mettre un visage sur les personnes qui leur fournissent un service.

4) Lieu de travail convivial et adapté

En 2024-2025, le CPAS de Comines-Warneton a fait l'objet de nombreux travaux de modernisation afin d'assurer le bien-être au travail de notre personnel tout en garantissant un accueil chaleureux et de qualité de notre public. En 2026, nous continuerons à améliorer les aménagements de nos bâtiments, et notamment l'installation de la Maison des Solidarités.

5) Accompagnement personnalisé

Grâce à l'engagement d'une psychologue au sein de notre Centre, nous pouvons proposer, pour les travailleurs en difficulté, une écoute et un suivi personnalisé afin de garantir le bien-être au travail à nos collaborateurs.

La psychologue est également la personne de confiance de notre service public.

En 2025, notre psychologue a continué à renforcer la collaboration entre la première ligne et les soins de santé mentale par du coaching.

Le projet ALVEOLES a pu voir le jour, grâce au soutien de la Fondation Roi Baudouin. (voir point II. A.4)

6) Prévention & Bien-être au travail

En 2025 :

L'ensemble du personnel a reçu, via les adresses mails professionnelles, un retour des points ayant été discutés et décidés lors des différentes réunions CODIR. Cela a permis d'assurer une communication transparente et transversale.

Un document concernant la « Politique de tolérance zéro envers la violence et le harcèlement au travail » a été rédigé et envoyé à plusieurs bénéficiaires ayant eu un(des) comportement(s) inadéquats. Le document a également été intégré dans le R.O.I pour les stagiaires de l'Atelier PRO.

L'ensemble du personnel a reçu la proposition de participer à 3 séances d'initiation à la méditation. Deux groupes, d'une vingtaine de personnes chacun, ont été formés via l'AGISC.

Le personnel du Centre Administratif s'est vu proposé de participer à une session d'ergocoaching. Un groupe a été formé, via COHEZIO.

Le personnel du Département de l'Action Sociale et le personnel d'accueil en Maisons de Repos ont suivi la session de formation sur 2 journées « Prévenir et gérer l'agressivité en CPAS », via l'UVCW.

Les membres du CODIR ont suivi une session de coaching d'une journée concernant les « Cliftons Strengths ». Cela leur a permis d'identifier leurs talents naturels ainsi que ceux de leurs collègues, afin de les développer en véritables forces pour optimiser l'efficacité (aussi bien individuelle que collective) et le développement personnel.

3 groupes interdisciplinaire réunissant du personnel des Maisons de Repos ont participé à une session de formation d'une demi-journée sur la prévention de la gale, via la MCC.

Un groupe interdisciplinaire réunissant du personnel des Maisons de Repos a participé à la session de formation d'une journée « 10 outils de communication avec les proches, le bénéficiaire et les collègues », via SARAH ASBL.

Un groupe de personnel soignant a participé à la session de formation d'une journée « Être soignant, une course contre la montre... comment y remédier ? », via SARAH ASBL.

La prévention en termes d'affichage a été principalement liée aux événements suivants :

- Affiche Cohezio sur le mal-être, violence, harcèlement avec les coordonnées de la conseillère aspects psychosociaux de Cohezio
- Affiche sur l'évolution de la législation (aspects psychosociaux)
- Affichage de l'explication de la procédure anti-discrimination
- Affiche Cohezio sur la grippe : les symptômes et la prévention

- Affiche Cohezio : comment mettre correctement votre masque de protection
- Affiche créée sur la prévention en cas de vague de chaleur et canicule
- Retour de cocoba si point à communiquer
- Campagne de prévention Gale + présentation au personnel du service social (septembre 2025)

Outre l'affichage, en réponse à un besoin du personnel concernant les assuétudes dont la drogue sur le lieu du travail :

- Collaboration avec la Caho et le service Périscope de l'ASBL Citadelle, 3 séances gratuites de sensibilisation à l'attention du personnel impacté par ces problèmes d'assuétudes.
- 6 après-midis organisées par le SEPT asbl : animations gratuites autour du tabac : jeu sur le tabac passif et jeu d'énigmes pour les ateliers PRO, POP et SMILE (avril 2025)

En 2026 :

Le personnel continuera à être informé des points discutés et décidés lors des réunions CODIR.

Le document « Politique de tolérance zéro envers la violence et le harcèlement au travail » continuera à être utilisé selon le besoin.

De nouvelles sessions de formation « Être soignant, une course contre la montre... comment y remédier ? » et « 10 outils de communication avec les proches, le bénéficiaire et les collègues » seront organisées.

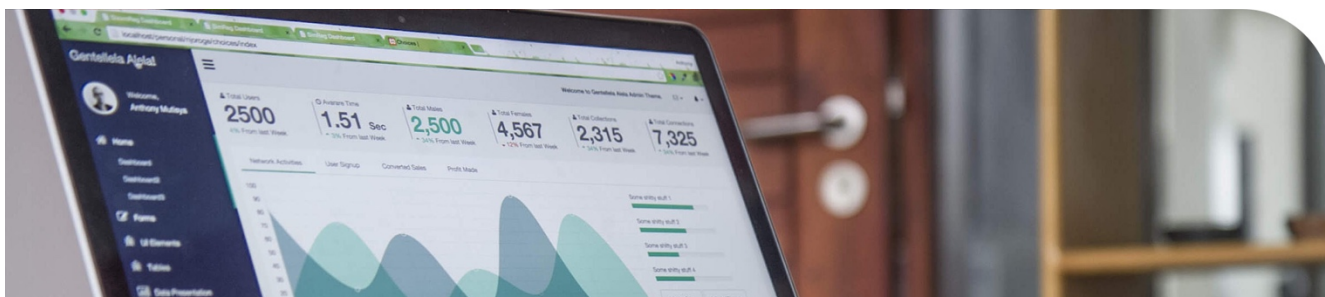
La possibilité de proposer de nouvelles séances d'initiation à la méditation sera étudiée.

La possibilité de proposer une nouvelle séance d'ergocoaching sera étudiée.

Les membres du CODIR suivront une session de formation concernant la gestion du stress, la prévention du Burnout et la gestion du retour post Burnout.

Une enquête intermédiaire sera réalisée auprès de l'ensemble du personnel afin de prendre la « température globale » de bien-être psychosocial et, en conséquence, de voir si les actions mises en place ont été fructueuses (et si nécessaire, de les ajuster).

Les nouveaux agents recevront une fiche récapitulant les différentes étapes utiles à leur bonne intégration et seront, dans ce cadre, soutenus et accompagnés par un parrain ou une marraine.

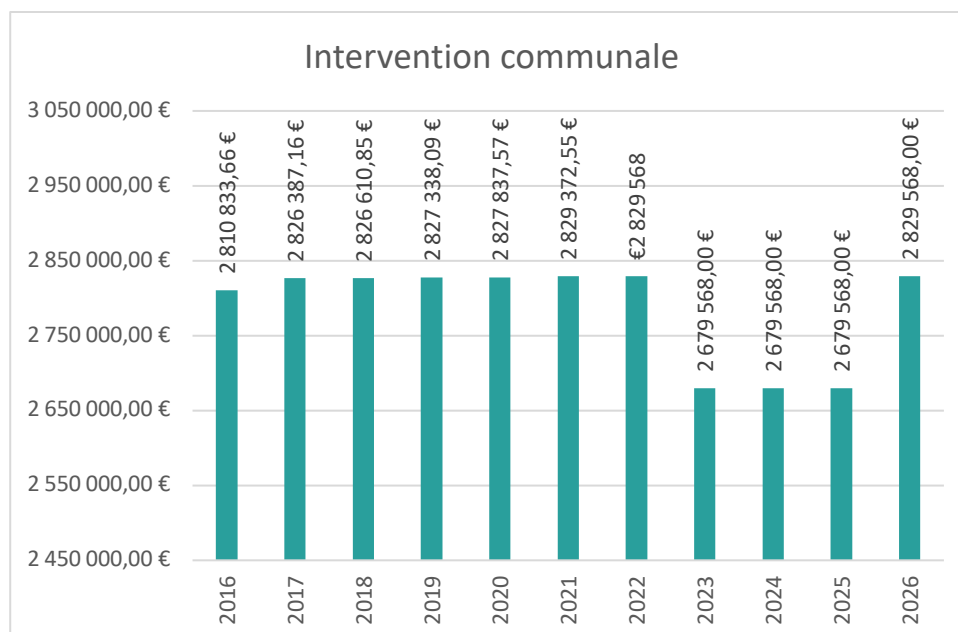


E. MAINTENIR UNE INTERVENTION COMMUNALE RAISONNABLE

Gestion saine des finances

En 2022, dans le cadre de la modernisation des services du CPAS, les réunions de suivi budgétaire ont fait place à une véritable politique de contrôle de gestion afin d'analyser au plus près les recettes et les dépenses au regard du budget et des perspectives financières.

Intervention communale raisonnable



Synergies

Le CPAS et la Ville de Comines-Warneton développe des synergies depuis plusieurs années, notamment pour certains marchés publics qui se font en commun.

Ainsi, une délégation à la Ville de Comines-Warneton existe pour le marché suivant :

Financement des dépenses extraordinaires

D'autres marchés font l'objet de marchés publics conjoints : le mandataire de ces marchés est le CPAS de Comines-Warneton.

Médecine du travail : depuis le 1^{er} janvier 2015	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton et la Régie de Quartier - CPAS COMINES + la Zone de Police de Comines-Warneton (depuis 2020)
Matériel de bureau : depuis le 1^{er} septembre 2016	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton - CPAS COMINES

Depuis 2023, la Ville a confié au CPAS la gestion de ses logements d'utilité publique.

Pour connaître toutes les synergies existantes entre la Ville et le CPAS, vous pouvez consulter le « rapport économies d'échelles – budget 2026 ».

III. CONCLUSION

A l'aube de l'année 2026, nous nous engageons une fois de plus à répondre aux défis sociaux qui se posent à notre Ville avec ambition et responsabilité.

Le Plan Stratégique Transversal 2025-2030 sera notre feuille de route, consolidant les acquis du passé et orientant nos actions vers l'avenir. Il s'agira d'un plan évolutif, capable de s'adapter aux réalités changeantes tout en restant fidèle aux principes qui guident notre CPAS : solidarité, proximité et bien-être pour tous.

Les années passées, marquées par les crises successives, ont renforcé notre résilience. Elles ont également été l'occasion d'expérimenter de nouvelles solutions et d'adapter nos services pour mieux répondre aux besoins de la population. Le budget 2026 s'inscrit dans cette dynamique : il nous permet de maintenir un haut niveau de service tout en équilibrant rigueur financière et soutien aux plus vulnérables.

En particulier, nous devons porter une attention aux personnes qui ne seront plus éligibles à l'assurance chômage. Cette frange de la population qui pourrait basculer dans la précarité mérite une réponse adaptée. Le CPAS de Comines-Warneton entend les soutenir activement, en leur offrant des solutions personnalisées, des formations, ainsi que des opportunités d'insertion et de réinsertion professionnelle. Nous devons nous assurer que chacun puisse retrouver sa place dans la société.

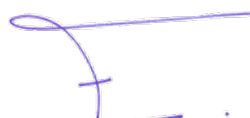
En toute transparence, ce budget tient compte des incertitudes économiques et des attentes croissantes de nos concitoyens. Malgré des aides externes parfois insuffisantes, le CPAS de Comines-Warneton fait preuve d'une grande adaptabilité pour maintenir l'ensemble de ses actions et soutenir son personnel dans un environnement complexe.

Le budget 2026 est à la fois pragmatique et ambitieux. Il est le reflet de notre capacité à anticiper, à innover et à rester à l'écoute de ceux qui comptent sur nous. Nous poursuivons notre engagement à garantir que personne ne soit laissé de côté, qu'il s'agisse des bénéficiaires ou des équipes qui œuvrent quotidiennement à leurs côtés.

En conclusion, je vous invite à consulter cette note de politique générale qui accompagne le budget 2026 et à soutenir les projets qui façonnent l'avenir de notre CPAS. Ensemble, nous continuerons à construire une société plus juste et solidaire pour toutes et tous.

#fierdemoncpas

Le Président,



HALLEZ Frédéric